

SANTÉ : LA RÉVOLUTION NUMÉRIQUE EST EN ROUTE !

Jean-Carles GRELIER

- ▶ Député Renaissance de la Sarthe
- ▶ Membre de la commission des Affaires sociales
- ▶ Coprésident du groupe d'études Santé mentale
- ▶ Secrétaire du groupe d'études Santé environnementale, prévention et numérique
- ▶ Membre du groupe d'études Déserts médicaux et accès aux soins



Or, cette notion n'a fait l'objet d'aucune définition juridique et elle n'existait pas, en tant que telle, jusqu'à l'adoption de cette loi. Si la notion d'intérêt général est devenue claire à force de jurisprudences constitutionnelle et administrative, la notion d'intérêt public en santé reste à définir. Et l'enjeu est évidemment essentiel puisque c'est de la définition que l'on donnera à cette notion que dépendra la diffusion et l'exploitation des données de santé de chacune et de chacun d'entre nous.

Or, curieusement, plutôt que d'en donner une définition législative ou réglementaire, plutôt que d'attendre une construction jurisprudentielle, la loi a confié au Health Data Hub, qu'elle a créé par ailleurs, le soin de faire le droit et dire le droit, aux lieux et places du Parlement et des juridictions.

C'est donc au Health Data Hub, simple groupement d'intérêt public, et à la Cnil, autorité administrative indépendante, qu'il reviendra de maîtriser ce patrimoine parmi le plus précieux et le plus convoité : les données de santé des Français.

Il y a là, à mes yeux, une faille juridique qu'il faudrait corriger sans délai, tant elle me semble ne pas offrir toutes les garanties que nos compatriotes sont en droit d'attendre. D'ailleurs, n'est-on pas déjà tenté de confier l'exploitation de nos données de santé à un opérateur américain, prenant ainsi le risque d'un total abandon de souveraineté sur ces données, qui valent aujourd'hui plus cher à

Dans son dernier ouvrage, l'économiste Philippe Dessertine¹ rappelle, à juste titre, que la période du confinement, durant la crise sanitaire, a mis en évidence combien la révolution numérique est en marche et combien elle constitue un enjeu économique et géostratégique majeur pour les années qui viennent.

Ce sera particulièrement vrai dans le secteur sanitaire où ceux qui maîtriseront les datas seront aussi ceux qui maîtriseront la recherche médicale et les innovations thérapeutiques. Le développement d'un vaccin anti-Covid n'est-il pas, de ce point de vue, exemplaire ?

L'intelligence artificielle en santé devrait, d'ores et déjà, être au cœur de tous les débats, notamment éthiques. Quelle sera à l'avenir la place du médecin ? Comment s'établira désormais le colloque singulier patient-médecin ? Que restera-t-il d'intervention humaine dans l'exploitation des données du diagnostic et dans l'établissement des protocoles de soins ? De la réponse à ces questions dépend la médecine de demain et donc la nécessaire adaptation des études de santé à ces métiers nouveaux en gestation.

Mais, s'il fallait prioriser les enjeux, c'est aujourd'hui celui de l'accès aux données de santé qui devrait nous préoccuper le premier.

La loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019, relative à l'organisation et la transformation du système de santé, dispose que peut avoir accès aux données de santé des Français toute personne qui vient à justifier d'un « intérêt public en santé ».

« Ceux qui maîtriseront les datas seront aussi ceux qui maîtriseront la recherche médicale et les innovations thérapeutiques. »

l'international que les données bancaires ?

La France ne peut passer à côté des enjeux du numérique en santé, ni commettre la moindre erreur qui lui serait fatale, faute de réflexion et d'anticipation suffisantes. La révolution numérique en marche doit commencer par nos propres pratiques et nos propres mentalités. Et la hauteur de l'enjeu devra faire l'objet, devant les Français, d'un dialogue et d'un partage entre les pouvoirs publics et tous les acteurs concernés.

Le numérique en santé n'est pas une matière réservée à quelques spécialistes et quelques initiés, c'est un enjeu national de premier ordre, c'est un enjeu d'avenir pour tous et pour chacun. ●

1 Philippe Dessertine - Le grand basculement - Robert Laffont - Juin 2023

